




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-450**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1164548-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX MUNICIPAUX D'AIX-EN-PROVENCE - DEMANDE
D'AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX MUNICIPAUX D'AIX-EN-PROVENCE -
DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Ce dossier concerne la signature de marchés publics portant sur le nettoyage courant des locaux municipaux de la Ville d'Aix-en-Provence. Ces prestations correspondent à un besoin périodique et récurrent de la Ville. Les contrats actuels arriveront à échéance au 31 décembre 2019.

Les prestations se décomposent en 8 lots :

- Lot 1 - Pôle forum culturel
- Lot 2 - Pôle administratif des services techniques
- Lot 3 - Sites extra muros et opérations ponctuelles
- Lot 4 - Pôle quartiers ouest
- Lot 5 - Pôle quartiers sud-est
- Lot 6 - Pôle quartiers nord
- Lot 7 - Pôle centre-ville
- Lot 8 - Pôle quartiers nord-ouest

Chaque lot regroupe plusieurs sites municipaux par secteur géographique.

Les prestations seront rémunérées par un prix forfaitaire pour le nettoyage des locaux objet du lot concerné, et par des prix unitaires pour les prestations de nettoyage exceptionnelles supplémentaires effectuées dans ces locaux, qui seront effectuées sur la base de bons de commandes.

Les prestations hors forfait faisant l'objet de la partie à bons de commande des accords-cadres pourront être commandées dans la limite des montants maximum par période d'exécution suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum en € HT
1	Pôle forum Culturel	50 000
2	Pôle administratif des services techniques	15 000
3	Sites extra-muros et opérations ponctuelles	Sans montant maximum
4	Pôle Quartiers Ouest	10 000
5	Pôle Quartiers Sud Est	10 000
6	Pôle Quartiers Nord	10 000
7	Pôle Centre-ville	10 000
8	Pôle Quartiers Nord Ouest	10 000

Les marchés prendront effet à la date de réception de la notification du marché au titulaire pour une période initiale de 1 an. A l'issue de la période d'exécution en cours, ils seront reconduits tacitement, dans la limite de 3 périodes de reconduction de 1 an. La durée maximale de chaque contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il a été réalisé une consultation dans le respect d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2019-29DC a été transmis le 20 juin 2019 sur les supports suivants:

- Sites Mairie
- Site profil acheteur
- BOAMP
- JOUE

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 juillet 2019 à 12h.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- Prix des prestations : 65 points
- Valeur technique : 35 points

Aucune variante n'était autorisée ou exigée.

Au cours de la séance du 7 novembre 2019, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, et selon les règles de la consultation, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

N° du lot	Intitulé du lot	Raison sociale de l'attributaire	Montant global et forfaitaire annuel
1	Pôle forum Culturel	HEXANET	228 517,63 € TTC
2	Pôle administratif des services techniques	HEXANET	98 841,60 € TTC
3	Sites extra-muros et opérations ponctuelles	SUD PROVENCE SERVICES	143 769,60 € TTC
4	Pôle Quartiers Ouest	SUD PROVENCE SERVICES	61 776 € TTC
5	Pôle Quartiers Sud Est	SNCE	60 419,09 € TTC
6	Pôle Quartiers Nord	SNCE	79 810,55 € TTC
7	Pôle Centre-ville	AIXIA	105 638,40 € TTC
8	Pôle Quartiers Nord Ouest	AIXIA	83 894,40 € TTC

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les huit (8) marchés relatifs au nettoyage courant des locaux municipaux de la Ville d'Aix-en-Provence avec les sociétés et pour les montants visés ci-dessus, ainsi que toutes les reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant, notamment les décisions de résiliation et avenants éventuels, après recueil de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres le cas échéant, conformément à l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales.

DL.2019-450 - NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX MUNICIPAUX D'AIX-EN-PROVENCE
- DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»